

Zeitschrift: Éducateur et bulletin corporatif : organe hebdomadaire de la Société Pédagogique de la Suisse Romande
Herausgeber: Société Pédagogique de la Suisse Romande
Band: 93 (1957)
Heft: 1

Heft

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

Download PDF: 22.05.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

Dieu Humanité Patrie Bulletin btl. sep.

EDUCATEUR

ET BULLETIN CORPORATIF

ORGANE HEBDOMADAIRE DE LA SOCIÉTÉ PÉDAGOGIQUE DE LA SUISSE ROMANDE

Rédacteurs responsables: Educateur, André CHABLOZ, Lausanne, Clochetons 9; Bulletin, G. WILLEMIN, Case postale 3, Genève-Cornavin.
Administration, abonnements et annonces: IMPRIMERIE CORBAZ S.A., Montreux, place du Marché 7, téléphone 62798. Chèques postaux II b 379
PRIX DE L'ABONNEMENT ANNUEL: SUISSE FR. 13.50; ÉTRANGER FR. 18.- • SUPPLÉMENT TRIMESTRIEL: BULLETIN BIBLIOGRAPHIQUE

Partie corporative

Pour commencer...

Chers collègues,

L'Educateur aborde une nouvelle année de son existence dans un vêtement neuf qui, nous l'espérons, lui siéra.

Quels vœux allons-nous joindre à ce premier numéro de 1957? Ceux que nous formions au début de l'année dernière ont été assombris par de graves événements internationaux. Qu'en sera-t-il au cours de l'année qui commence?

Gardons l'espoir tout de même et souhaitons pour tous une année de paix, de compréhension mutuelle et de progrès, dans le respect de la justice et de la dignité humaine.

Au nom du comité central:

A. NEUENSCHWANDER, président.

~

C'est sans mélancolie aucune que nous avons vu disparaître cette vieille mégère portant le numéro 1956 qui ne nous laissera guère de regrets. En effet, un hiver d'une rigueur exceptionnelle a commencé par accumuler les dégâts et l'été calamiteux que nous avons vécu n'a fait que les aggraver. S'ajoutant à la malice des choses, la malice des humains, à son tour, nous a plongés dans une atmosphère de guerre que les gens de ma génération ont connue deux fois déjà, mais qu'ils espéraient bien ne jamais revoir. Avez-vous vu combien les conditions de la prospérité suisse nous ont peu préservés de la fièvre obsidionale de novembre? Et si certains beaux mouvements de solidarité se sont déclanchés spontanément, d'autres mouvements non moins spontanés d'égoïsme absolu ne nous ont pas paru spécialement brillants.

Maintenant, nous avons commencé déjà à nous expliquer avec 1957. Sans doute, ce que cette nouvelle année nous apportera ne dépend que peu de nos actions personnelles ou de notre volonté. Tout de même, comme dit un proverbe oriental, s'il ne nous appartient pas d'empêcher les noirs oiseaux du malheur de survoler notre tête, nous pouvons pourtant leur interdire de nicher dans nos cheveux. Si nous croyons vraiment ce que nous enseignons, nous devons pour nous-mêmes comme pour les enfants qui nous sont confiés garder devant les yeux l'idéal que nous proclamons, qui implique notre foi dans l'éminente dignité de l'homme, dans le respect de chaque personnalité, dans l'espoir d'une vie plus libre et plus heureuse. Précisément par-

ce qu'elles sont aujourd'hui méconnues par des gens qui se disent réalistes, nous devons rappeler aux puissants comme aux autres et comme à nous-mêmes ces vérités premières.

Puisse 1957 voir revenir notre planète terraquée à une plus juste compréhension des besoins profonds de l'humaine condition.

~

Après ces quelques considérations un peu austères, il me faut présenter la nouvelle forme de l'«Educateur». Rappelons qu'il s'agit d'un essai d'une année, après laquelle l'expérience sera jugée, puis approuvée ou condamnée.

Dans l'idée de ses promoteurs, elle doit non seulement conserver tout ce que notre journal a apporté de positif jusqu'ici, mais elle doit aussi permettre à notre Société pédagogique romande de s'évader de temps en temps du train-train quotidien pour considérer notre œuvre d'un peu plus haut et de discuter les problèmes plus vastes qui déterminent finalement notre action individuelle et collective.

SOMMAIRE

PARTIE CORPORATIVE: Pour commencer. — Vaud: Assemblée des délégués S.P.V. 1er congrès de la S.P.V. — Bureau de l'Assemblée générale. — Nouveaux présidents de sections — Candidature au C.C. — La solidarité n'est pas un vain mot. — Rapport du président. — Groupe pédagogique. — Délégué de la S.P.V. à la Fédération et à la Commission paritaire. — Centrale de documentation. — Cadet Roussel et Ecolier romand. — Ecole Pestalozzi, Echichens. — Commission de presse. — Collectivité S.P.V. de la société vaudoise de secours mutuels. — Croix-Rouge de la jeunesse. — Payerne. — Genève: U.A.E.E. Fondue du 23 janvier. — Neuchâtel: Pour l'an neuf. — Parmi nos membres. — Variété.

PARTIE PÉDAGOGIQUE: Nicholas Gillet: Chronique de l'UNESCO: Plus de manuels... de «vrais» livres! — J.P. Paquier: Education physique: Pour toi qui rêves d'une place de jeu et de sport! — La poésie de la semaine.

Nous demandons donc à chacun de nos membres un préjugé favorable pour l'examen des modifications du journal. Nous souhaitons que tous y trouvent un renouveau d'intérêt et qu'ils y puisent comme à une source vive des provisions d'ardeur et de courage pour l'accomplissement de leur tâche.

C'est ce que nous vous souhaitons pour 1957.

G. W.



Vaud**ASSEMBLÉE DES DÉLÉGUÉS S.P.V.**

Elle aura lieu — rappelons-le — *samedi prochain 19 janvier 1957, à 14 h. 15, au café-restaurant du Grand-Pont, Lausanne (et non le 12. 1. 57 comme l'avait dit le « Bulletin » du 8 déc.)*.

L'ordre du jour a paru dans le « Bulletin » No 46, du 22 déc. 56. Les délégués voudront bien prendre avec eux les Nos 45 et 46 (les deux derniers « Educateurs » de 1956) et 1 et 2 (les deux premiers « Educateurs » de 1957).

Samedi 26 janvier 1957.

**PREMIER CONGRÈS ANNUEL
DE LA SOCIÉTÉ PÉDAGOGIQUE VAUDOISE**
Maison Pulliérane (Grande Salle de Pully)
9 h. 30

Ordre du jour :

I. — *Assemblée de la Société coopérative Caisse de secours et invalidité.*

1. Procès-verbal.
2. Rapport du Conseil d'administration.
3. Rapport des vérificateurs des comptes.
4. Budget et cotisation.
5. Propositions individuelles.
6. Election statutaire du bureau de l'assemblée.
7. Election de deux membres du Conseil d'administration.

II. — *Assemblée générale S.P.V.*

1. Procès-verbal.
2. Rapport des vérificateurs des comptes.
3. Budget et cotisation.
4. Discussion du rapport du Comité central.
5. Rapport Ecole-Famille.
6. Propositions des sections.
7. Propositions individuelles.
8. Election statutaire du bureau de l'assemblée.
9. Election de deux membres du Comité central.

N.-B. — En vue de l'élection de deux membres du C.C. au scrutin secret, veuillez vous munir de votre carte de la S.P.R.

12 h. 15 : apéritif.

13 heures : Repas (Maison pulliérane) servi aux invités, délégués, et à tous les collègues qui se seront inscrits (bulletin d'inscription dans ce journal).

15 heures : *Partie culturelle :*

1. Chœur mixte du corps enseignant de Morges, dir. H. Lavanchy.
2. Conférence de M. *Henri Guillemain*, attaché culturel auprès de l'ambassade de France à Berne : « *Flaubert, essai de biographie intérieure.* »
3. Chœur mixte.

Et maintenant...

le succès de notre premier congrès S.P.V. dépend de vous tous, chers collègues ! Pour la première fois, une journée entière est consacrée à nos assises annuelles, et cela n'est pas trop si l'on songe à l'importance de notre profession et aux tâches multiples de notre S.P.V.

Les organisateurs espèrent qu'une très large participation viendra couronner leurs efforts, notamment pour le repas qui sera servi dans la Grande salle de la Maison pulliérane. Il y aura donc place pour tous (aussi pour les Lausannois !).

Par contre, il a fallu renoncer au bal, la journée étant décidément assez chargée sans cela.

Rappelons encore que le congé du samedi matin est accordé à toutes celles et ceux qui assistent au congrès.

L'organisation du repas serait impossible sans prendre les inscriptions à l'avance. Nous vous remercions d'avance de votre compréhension et nous vous prions d'avoir l'obligeance de détacher le « coupon » ci-dessous, de le compléter et de l'envoyer à Robert PASCHE Roseneck 12, Lausanne, jusqu'au 22 janvier.

E. B.

Menu

Pâté en croûte à la gelée, garni
Consommé au Porto
Carrés de porc
Carottes et petits pois
Pommes maître d'hôtel
Salade saison
Vacherin glacé

Avec entrée : fr. 8.— service compris

Sans entrée : fr. 6.— service compris

Les délégués des sections n'ont pas besoin de s'inscrire.

Coupon à détacher

Je participerai au repas du 26 janvier et prendrai le menu avec entrée * sans entrée *

Nom et prénom :

Adresse :

* Biffer ce qui ne convient pas.

BUREAU DE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE

En vue du prochain congrès S.P.V., nous rappelons que les propositions individuelles et les propositions des sections doivent parvenir au président André Rochat, *Premier*, au plus tard DIX jours avant l'assemblée, soit jusqu'au 16 janvier 1957. Le bureau.

NOUVEAUX PRÉSIDENTS DE SECTIONS :

Section de Moudon : Roland Hofer, Chapelle-s.-Moudon ;

Section de Payerne : Claude-H. Forney, Villarzel.

CANDIDATURE AU COMITÉ CENTRAL

La section de Vevey présente la candidature de Mme Marguerite Nicolier, institutrice à Montreux.

LA SOLIDARITÉ N'EST PAS UN VAIN MOT

Nous tenons à signaler le geste de ces collègues d'une ville des bords du lac qui, pour la seconde fois cette année, sont venus en aide à une institutrice cruellement touchée par une longue et douloureuse maladie. Cette action de secours, organisée à l'occasion des fêtes, a permis de recueillir plus de 850 francs, particulièrement bienvenus pour subvenir aux frais d'un traitement médical onéreux auquel nous souhaitons tous — et combien chaleureusement — un succès décisif.

Note du bulletinier : Le C.C. s'associe aux félicitations adressées à ces collègues généreux. Il souhaite à la bénéficiaire et à tous les malades de notre S.P.V. un prompt et complet rétablissement. Notre caisse de secours a pensé à chacun d'eux à l'occasion de Noël (du moins nous voulons l'espérer).

Nous avons actuellement (sur 1 700 membres environ) 17 malades plus ou moins gravement atteints. 33 orphelins, enfants de 17 collègues décédés n'ont pas non plus été oubliés. Jamais encore notre caisse de secours n'a autant été mise à contribution, et nous sommes heureux qu'elle puisse ainsi remplir sa mission pour le plus grand bien de notre grande famille. A tous nos membres dans l'affliction ou les soucis — comme aussi à tous les bien portants — nous souhaitons santé et joie en 1957. E.B.

RAPPORT DU PRÉSIDENT SUR L'ACTIVITÉ DU C.C. DE LA S.P.V. EN 1956

D'UNE ANNÉE A L'AUTRE

Si 1955 a été une année de réadaptation de nos traitements, 1956 se devait d'assurer des positions acquises, et de maintenir notre effort vers des objectifs précis dont quelques-uns ne sont pas encore atteints.

Sans négliger le côté matériel, nous avons pu consacrer davantage de temps à des problèmes pédagogiques, en étroite liaison avec toutes nos sections. L'art. 2 d de nos statuts y voit d'ailleurs un des buts de notre association : « Collaborer à l'organisation et à l'administration rationnelle de l'école populaire. »

La S.P.V. collabore avec le Département sur le plan matériel ; il est nécessaire qu'elle le fasse de plus en plus, également sur le plan professionnel.

LA SOCIÉTÉ PÉDAGOGIQUE VAUDOISE

Nos membres :

Nous avons fêté une centenaire, Mme Marie Sallet-Rieder, née le 24 mars 1857, cinq ans avant la fondation de la S.P.V. Tandis qu'elle regardait se faner nos roses, elle nous écrivait le 6 avril, de sa belle écriture : « Mes remerciements bien sincères vont à la S.P.V. pour le bon travail qu'elle a fait et fera dans l'avenir en faveur de ses membres. »

Hélas, elle nous a quittés au début de l'automne. Elle avait enseigné pendant quarante-sept ans.

Charles Grec aussi est décédé. Hommage à ce lutteur, ancien président S.P.V., puis rédacteur du Bulletin corporatif S.P.R.

A Grandvaux, Auguste Gaillard est entré le 16 novembre dans sa 90^{me} année. Nous lui adressons nos félicitations et nos vœux en attendant de le fêter aux 90 ans révolus, selon le désir des autorités de Grandvaux.

Reconnaissance aussi à tous nos actifs, groupés en vingt sections, et qui sont notre force.

Nos commissions :

Pour mieux marquer sa mission, le Groupe de travail est devenu le *Groupe pédagogique*, et il continue à diriger l'étude de nos grands problèmes. La proche révision du Plan d'études lui a permis d'établir un circuit d'idées avec nos sections qui connaissent maintenant ces 9 collègues entièrement dévoués. Ainsi, il ne sera plus possible d'ignorer notre volonté, et celle de tous nos membres, d'aider à préparer l'école de demain.

La tâche de la *Commission de presse* est aussi difficile que délicate. Si elle peut intervenir dans un débat — elle l'a fait efficacement à plusieurs reprises — elle a plus de peine à se faire accueillir dans les quotidiens. Les lecteurs peuvent se passionner pour des cas particuliers. Les problèmes généraux, même pédagogiques, les passionnent moins.

Notre commission *Croix-Rouge de la Jeunesse* apporte beaucoup à nos collègues et aux enfants, sous le signe de l'entraide et de la compréhension entre les peuples. Les contacts noués avec des maîtres secondaires sont de nature à nous réjouir.

Chaque région de notre canton est représentée dans l'équipe agissante de la *Projection-Fixe*. Ses réalisations déjà nombreuses sont le résultat d'un long travail et d'une excellente collaboration entre ses membres.

Nos délégations permanentes :

Les onze rapports vous renseignent sur les travaux des diverses commissions où nous avons des délégués ; nous n'en relevons plus loin que quelques points qui s'identifient avec le travail du C.C.

Souhaitons qu'un des nôtres siège bientôt au Conseil d'administration de la Caisse des Pensions de l'Etat de Vaud.

Attendons que le Département réalise les vœux de la Commission cantonale vaudoise du cinéma scolaire. En 1954, on signalait qu'il n'y avait pas eu de séances ; il y en eut 2 en 1955 et 3 en 1956, c'est tout de même une indication.

Bien qu'ils ne présentent pas de rapport ici, nos délégués à la Commission d'information et de documentation scolaire, à la Commission consultative de l'enseignement primaire et à celle des Maladies professionnelles, se sont efforcés de défendre les intérêts de la S.P.V. Nous les associons aux remerciements que méritent tous nos représentants.

NOS RELATIONS

Elles sont nombreuses, toujours utiles, souvent agréables, nous permettant de réaliser, avec une légitime fierté, dans quelle estime on tient la S.P.V.

Nous avons répondu avec plaisir aux invitations de nos groupements autonomes, des sections cantonales voisines, de la Société Pédagogique Romande, du Congrès FIAI et FIPESO à Montreux.

La FISE a invité deux des nôtres et un maître secondaire à participer aux congrès organisés en Pologne et en Allemagne de l'Est. Les circonstances nous ont fait renoncer à une séance d'information.

La Société Vaudoise des Maîtres Secondaires nous a conviés à son assemblée culturelle et pédagogique ; l'Ecole Normale nous a ouvert ses portes pour des entrevues avec son directeur, pour présenter notre association aux élèves de dernière année et pour ses manifestations ; nous avons été au Château pour la remise de brevets spéciaux, à la cathédrale pour la consécration des nouveaux pasteurs, au repas du Synode de l'Eglise ; des autorités nous ont fait assister à l'inauguration de nombreux bâtiments scolaires ; nous avons été représentés à chaque manifestation de l'Ecole Pestalozzi, aux assemblées des Mûriers, de la Société Vaudoise des Secours Mutuels, etc.

Nous sommes en liaison avec les associations de personnel enseignant (APEL, APEV, etc.) ; avec la Fédération des Sociétés de Fonctionnaires, Employés et Ouvriers de l'Etat de Vaud qui a notre confiance ; l'Office du Personnel nous a documentés et aidés efficacement.

Les contacts avec nos chefs, M. Oguey, chef du Département de l'Instruction publique, et M. Martin, chef de service, ont été maintenus, et concrétisés dans une entrevue hors-cadre à laquelle assistait M. Solberger, chef du Département des Finances.

Enfin, la sous-commission de la Commission de gestion du Grand Conseil, présidée par M. le député Miéville, a bien voulu nous entendre à Vevey, en présence de notre chef du D.I.P.

Si des relations cordiales avec nos autorités ne signifient pas la réalisation de tous nos vœux, elles n'en sont pas moins encourageantes : les portes restent ouvertes.

NOTRE TRAVAIL

Nous nous bornons à évoquer quelques problèmes importants, sans insister sur de nombreux cas particuliers que nous avons eu à traiter.

Ecole-famille. — Si nous voulons participer à l'organisation de l'école populaire, il faut reconnaître à la famille un droit de regard dans nos classes. L'intérêt évident, et apparemment grandissant, que la famille manifeste pour l'école n'est pas toujours pétri de bienveillance ; il vise peut-être davantage le rejeton que la méthode. Son existence doit toutefois nous inciter à rechercher une collaboration avec la famille, mais aussi à en fixer les possibilités et les limites. Le sujet n'est pas nouveau puisqu'un Educateur de 1899 disait déjà : « On s'occupe de plus en plus des moyens qui permettent de rapprocher l'école et la famille. »

Nos sections se sont livrées avec enthousiasme à cette étude. (C'est d'ailleurs une partie du sujet proposé pour le Congrès S.P.R. de 1958.) Notre Groupe pédagogique en tirera des conclusions qui pourront servir d'indication, et qui nous permettront de renseigner les groupements de parents déjà attirés par ce problème. Notre Commission de presse saura utiliser cette matière pour de futurs articles.

Plan d'études. — Il est à l'essai depuis 1953, pour 6 ans. Après une patiente étude, le Groupe pédagogique a estimé qu'il était temps de commencer les opérations générales, si nous voulons être prêts assez tôt pour une critique constructive. Les sections se sont organisées dans ce but ; nous les avons orientées, non pas pour leur imposer une manière de voir, mais pour éviter des tâtonnements, et entretenir l'enthousiasme de tous dans ce travail de longue haleine.

L'avant-propos du Plan d'études de 1953 demande à chacun ses observations et remarques en vue d'une collaboration entre les maîtres et le Département, responsable de l'enseignement. Nous précisons simplement — ne voulant pas être oubliés comme lors de certain questionnaire — que cette collaboration sur le plan professionnel est aussi l'affaire de la S.P.V. Répondant à une aspiration commune, le Plan d'études pourra ainsi devenir *notre* Plan d'études.

Classes primaires supérieures. — Le débat qui a eu lieu dans notre Bulletin corporatif a fait ressortir le problème des dernières années primaires, victimes d'écroulements successifs. Il est urgent d'adapter le programme et les examens de ces classes à une orientation nouvelle.

Loi sur l'instruction publique. — Dans son rapport de 1954, P. Vuillemin disait : « La Commission extra-parlementaire étudiant la nouvelle Loi primaire a terminé ses travaux. Une nouvelle phase, parlementaire, va commencer. Souvenons-nous que les points que nos délégués n'ont pu faire triompher ne peuvent revenir dans le débat que grâce à des députés acquis à nos positions ! »

Notre exemplaire du projet de loi s'impatiente un peu avec ses points d'exclamation et d'interrogation. Et nous nous demandons ce que le projet lui-même est devenu, après une longue et mystérieuse vie de Château ? Plus que les discours, les silences nous pèsent.

Questions matérielles

Pénurie de maîtres. — Nous la déplorons, sachant bien que le problème des effectifs de nos classes dépend de la solution de celui de la pénurie des maîtres. L'expédient des formations « rapides », qui ont fini par être très rapides, nous fait espérer le prompt retour à des temps meilleurs.

Chaque fois que nous le pouvons, nous demandons à nos collègues de retarder une démission, retraite exceptée. Mais nous songeons à des remèdes qui pourraient être plus efficaces : aider davantage les jeunes gens éloignés de Lausanne en leur proposant des pensions moins coûteuses ; revoir la question du prêt d'honneur ; revoir aussi le classement de la profession sur une échelle plus étendue, tenant compte du fait que nous n'avons aucune possibilité d'avancement.

La baisse de 20 % qui a frappé les salaires des remplaçants non brevetés (élèves de l'Ecole Normale et étudiants) doit-elle être interprétée comme un signe d'optimisme de nos autorités ?

Le C.C. a protesté contre l'effet rétroactif de cette mesure qui n'était pas un coup régulier, et contre le fait qu'on ait assimilé à ces non brevetés des maîtres n'ayant plus qu'un examen complémentaire à passer. Par contre, il lui était difficile de s'opposer à un principe qui, en définitive, est une défense de notre brevet. Nos organes législatifs S.P.V. pourront nous dire si nous sommes dans la bonne voie.

Notre retraite et nos retraités. — Nous ne nous lasons pas de défendre notamment les points suivants :

- que salaires et retraites suivent toujours la même courbe ;
- que les cotisations de rappel soient perçues sur 4 ans, sans intérêt, à l'exception des augmentations statutaires ;
- que les actuaires trouvent une meilleure solution pour les « plus de 55 ans » dont le problème se posera à chaque augmentation. Sur ce point, nous n'avons pas l'appui des sections de la Fédération ;
- en réaffirmant notre volonté d'éviter toute augmentation du temps de service, nous désirons que les retraités, en service à cause de la pénurie, ne travaillent pas au rabais.

Nos salaires. — L'indice du coût de la vie a continué son ascension, provoquant une hausse de 2,6 % sur le salaire de 1956, cela dès le 1er janvier 1957. (Voir rapport Gfeller.)

Le principe du paiement par l'Etat a été admis en assemblée générale S.P.V. Mais les principes peuvent être influencés par des éléments nouveaux dont il serait dangereux de ne pas tenir compte. Le C.C. a été chargé d'étudier les avantages et les inconvénients du système, avant de poursuivre son offensive. Signalons qu'une légère modification de l'art. 195 du Règlement permettrait une solution satisfaisante.

Logement communal. — Nous nous sommes réjouis quand le Statut a semblé régler définitivement cette question ; mais nous devons constater que les plaintes nous viennent de plus en plus, autant de la part de ceux qui sont logés que de ceux qui ne sont pas logés par la commune.

Il est nécessaire que nos collègues logés aient un bail avec la commune, celle-ci étant, comme les privés, soumise au Contrôle des loyers.

Maladies et accidents professionnels. — Tout en reconnaissant la sollicitude de notre chef de service pour tous nos malades, nous avons dû constater que les

spécialistes ont de la peine à nous reconnaître une maladie professionnelle. Nous faudra-t-il, comme autrefois, « mourir sans l'ordonnance du médecin ? ».

Le premier paragraphe de l'art. 79 du Statut nous assure contre les risques d'accidents et de maladies professionnelles, pour des prestations au moins équivalentes à celles de la Caisse nationale suisse. Certain douloureux accident professionnel nous a fait intervenir pour que l'Etat nous mette au bénéfice d'un statut encore plus précis.

Notre responsabilité civile. — La S.P.V. assure tous ses membres actifs et auxiliaires pour les cas où leur responsabilité civile est en jeu. Rappelons que vous devez, dans votre intérêt, nous soumettre immédiatement tous les événements susceptibles de faire appel à notre assureur, la Winterthur. Il arrive qu'on ne soit avisés qu'au moment où toute transaction est devenue impossible, et on a vu de simples gifles, faute de nous être signalées à temps, provoquer une intervention pénale.

Or, aucune assurance ne nous couvre sur les dépenses importantes qui résultent d'une intervention pénale, à l'exception toutefois de la part qui pourrait incomber à l'Etat, en vertu d'une décision qu'il a prise.

Nos collègues neuchâtelois (*Educateur* 1956, p. 626) se préoccupent comme nous d'une *assurance Protection juridique* dont le rapport S.P.V. 1955 a souligné la nécessité. Le C.C. étudie ce problème qui, suivant le coût de la prime d'assurance, pourrait être résolu par l'assemblée générale.

LES RESPONSABLES

Le 10 février 1956, alors que le thermomètre marquait — 18 degrés, notre équipe est partie pour une aventure aussi attachante qu'absorbante. Nous n'avons pas compté toutes les séances, entrevues, démarches que nous devons à notre S.P.V., ni le travail que chacun emportait chez soi. En le faisant avec joie, nous avons essayé de mériter votre confiance. Je tiens à remercier ici mes quatre camarades, et tout particulièrement ceux qui partent : notre secrétaire, Charlotte Cornioley et notre bulletinier, Ernest Barraud.

B. Jotterand, prés.

RAPPORT SUR L'ACTIVITÉ, EN 1956, DU GROUPE PÉDAGOGIQUE

Le Groupe pédagogique s'est particulièrement fait connaître durant ces dernières semaines, dans les sections. Il est donc superflu de le présenter.

Ses attributions ont été définies lors de la séance d'information, le 22 septembre, à Lausanne.

Durant l'année écoulée, le Groupe pédagogique a trouvé matière à une activité suivie. Ses membres se connaissent mieux, les sujets d'étude se précisent et se multiplient, des commissions se créent au sein du groupe, des collègues apportent leur avis, exposent leurs méthodes de travail, le fruit de leurs expériences. Les sujets d'étude n'ont pas manqué et ont fait l'objet, dans une dizaine de séances, d'un travail que nous voulons espérer fructueux. Nous allons essayer d'en donner un aperçu.

Le sujet : *la géographie locale au degré inférieur* a donné lieu dans l'*Educateur* à une controverse qui a permis à plusieurs collègues et à M. Aubert, inspecteur, d'exposer leurs points de vue, souvent contradictoires et même diamétralement opposés.

Cette discipline doit-elle éveiller la curiosité de l'enfant pour les régions lointaines, les peuples inconnus,

pour le ramener ensuite au lieu local, ou, faut-il connaître d'abord la région où l'on vit ? La réponse n'a pas été donnée qui satisfasse les uns et les autres.

Le calcul oral, l'arithmétique, ont largement retenu notre attention.

Pour le *degré inférieur*, le Groupe a examiné le matériel de Mlle Bouffard et ébauché un programme, recherchant les techniques plutôt que la matière à enseigner, en collaboration avec Mlle Chuat.

Mad. Liegme, Chailly, et M. Ribolzi, Lausanne, nous ont fait bénéficier de leurs découvertes comme toutes les autres disciplines, celle-ci sera reprise dans le cadre du Plan d'études.

La grammaire. L'*Educateur* a publié un programme minimum destiné aux classes de 8e et 9e années primaires, classes écrémées, formées d'élèves peu doués, à qui il faut donner les notions essentielles.

Le groupe se préoccupe de mettre en chantier un programme de *vocabulaire*, destiné au degré inférieur, programme établi sur l'étude des sons, des syllabes, des mots du livre de lecture et des centres d'intérêt, programme assez souple pour permettre aux maîtres de faire leur choix et de trouver le moyen d'améliorer l'orthographe de nos écoliers.

Sur l'initiative du Groupe, le sujet *l'école et les parents*, présenté par notre collègue Beauverd, a été mis à l'étude et a fait l'objet des conférences d'automne dans les sections. Le Groupe étudiera les rapports et en fera la synthèse.

Enfin, le plus gros de notre effort s'est porté sur le *Plan d'études*.

La séance du 22 septembre dernier a réuni à Lausanne les présidents de section, le Comité central et le Groupe pédagogique dans le but de constituer des commissions intéressées à l'une ou l'autre discipline.

A cette heure, ces équipes existent. Elles ont déjà reçu, ou recevront, la visite de nos mandataires pour être orientées sur leur travail qui doit permettre d'exprimer l'opinion de tous à l'échéance du Plan d'études actuel.

Un regret, à la fin de cet exposé bien incomplet. Mad. V. Soutter, qui représentait l'association des maîtresses enfantines, nous quitte pour fonder un foyer. Nos vœux accompagnent cette charmante collègue dans son pays d'adoption et qu'il nous soit permis de lui dire un cordial merci pour tout ce qu'elle a apporté à nos séances.

Nous souhaitons, d'ores et déjà, la bienvenue à celle qui lui succédera.

Berthe Mury.

RAPPORT DU DÉLÉGUÉ S.P.V. à la Fédération des Sociétés de fonctionnaires, employés et ouvriers de l'Etat de Vaud et à la Commission paritaire

Peu de changement au *Comité central de la Fédération*, toujours présidée avec compétence par M. Camille Freymond, qui a su maintenir une entente indispensable entre nos associations, pourtant si diverses. Me Margot en reste le dévoué secrétaire central et notre défenseur intelligent et nuancé devant le Grand Conseil. Notre président S.P.V., B. Jotterand, et le soussigné continuent à représenter le corps enseignant primaire au sein de cette association.

Commission paritaire. Diverses mutations sont intervenues dans la composition de cette commission au cours de l'année : en ce qui concerne le corps enseignant secondaire, M. H. Thür a quitté la C.P. où il fit pendant trois ans une œuvre considérable et utile. Il a été remplacé par M. A. Renaud, maître au C.S.C.

Nous savons que, malgré ce changement, la même collaboration efficace continuera entre la S.V.M.S. et la S.P.V. pour la défense des intérêts très particuliers du corps enseignant tout entier. Pour la S.P.V., le soussigné reste encore le délégué du corps enseignant et Pierre Vuillemin, ancien président de notre association, a été désigné comme suppléant, en remplacement de notre collègue Monnet, de Montreux.

Rappelons rapidement les principes qui furent à la base des modifications adoptées par le Grand Conseil, lors de la dernière réadaptation de nos traitements.

- Adaptation intégrale des traitements à l'augmentation du coût de la vie survenue depuis 1939.
- Base servant au calcul de l'adaptation : traitements légaux fixés par la loi sur l'instruction publique primaire en vigueur en 1939 — on ne tenait donc pas compte des réductions, injustes, que subissaient nos traitements depuis 1932.
- Sauvegarde des revalorisations de fonctions apportées par le Statut de 1947.
- Amélioration de l'amplitude pour années de service. Dorénavant, les augmentations ordinaires annuelles seront égales au $\frac{1}{10}$ de la différence entre le minimum et le maximum de la classe, au moins : Fr. 240.—, au plus Fr. 425.— (ancienne amplitude, au maximum : Fr. 200.— par année).
- Création d'une allocation de ménage de Fr. 600.—, à ajouter au traitement de 1939 réadapté et considéré comme traitement de célibataire. (Le Grand Conseil a donc retenu l'idée qu'il s'agissait d'une conquête sociale.)
- Allocation complémentaire de 2,5 %, calculée sur le nouveau traitement de base (allocation de ménage non comprise) adaptant ce dernier au nouvel indice de 173.

D'autre part, le statut général des fonctions publiques cantonales, voté en 1947 et mis à jour en 1956, après les dernières décisions du Grand Conseil, prévoit en son article 54, la variation de l'allocation complémentaire si l'indice officiel du coût de la vie augmente ou baisse de trois points au plus, par rapport à l'indice pris en considération lors de la dernière modification.

Or, depuis le mois de juin, l'indice des prix de la consommation n'a cessé de s'élever. A la fin d'octobre, il était passé à 176,7 points ; on peut présumer qu'à la fin de l'année, au vu de la progression régulière de ces derniers mois, l'indice s'établira fort probablement autour de 177,5.

Ce phénomène de hausse n'a pas échappé à la Fédération qui, en septembre déjà, prenait contact avec le Conseil d'Etat pour demander l'application de l'art. 54, al. 2. Ce dernier, désireux de respecter les principes adoptés par le Grand Conseil en août 1955, et consignés dans le Statut, a présenté des propositions pour la modification des allocations complémentaires de 1957. Le préavis, soumis à la Commission paritaire, a été accepté par la dite commission dans sa séance du 3 décembre. Auparavant, les associations du personnel, après discussion, s'étaient ralliées entièrement au projet du Conseil d'Etat.

Le calcul du % du taux d'élévation des allocations s'établit comme suit :

Dernier indice pris en considération : 177,5.
177,5 — 173 points (indice actuellement en vigueur)

$$= \frac{4,5 \text{ points}}{173} = 2,6 \%$$

Pour l'application pratique de ce taux, le Conseil d'Etat propose de maintenir le système actuel d'une échelle progressive fondée sur des tranches de traitement de base de Fr. 500.— (exemple : Fr. 9501.— à Fr. 10 000.— : allocation complémentaire Fr. 228.—) ; puis de calculer le 2,6 % sur le salaire de base moyen de chaque tranche (exemple : Fr. 9750.— augmenté de l'allocation servie actuellement, soit Fr. 228.—). Pour l'exemple pris en considération, nous aurions alors la situation suivante :

$$\text{Fr. 9 750.—} + \text{Fr. 228.—} = \text{Fr. 9 978.—} \times 2,6 \% \\ = \text{allocation complémentaire nouvelle de Fr. 259.—.}$$

Je m'excuse de donner ce côté technique de l'opération ; il a simplement pour but de m'éviter nombre de téléphones pour demandes d'explication !...

D'ailleurs, lorsque la question sera définitivement réglée, nous publierons dans notre Bulletin corporatif le « tableau des allocations complémentaires annuelles à servir dès le 1er janvier 1957 aux mariés et aux célibataires ».

Les retraités n'ont pas été oubliés : ce taux de 2,6 % sera appliqué aux pensions de base + les allocations de renchérissement servies. Ces améliorations proposées trouveront certainement grâce devant le Grand Conseil, parce qu'elles sont justes.

Un seul point noir à l'horizon, et ceci pour les fonctionnaires en activité. Rappelons que les $\frac{1}{10}$ de toute nouvelle augmentation sont assurés à la Caisse de pensions. Il convient donc d'exposer succinctement les dispositions légales qui nous seront appliquées en ce qui concerne l'assurance de l'amélioration proposée à la Caisse de retraites.

1. L'assurance complète implique le paiement de la cotisation de rappel de 92,5 % de l'augmentation du traitement cotisant (art. 16 L.C.P.) + 7,5 % de cotisation normale. Ce qui revient à dire, mes chers collègues, que vous ne toucherez en 1957 que le $\frac{1}{10}$ de l'amélioration prévue.

2. Pour les plus de 55 ans, l'art. 16, dernier alinéa, de la L.C.P. précise :

- cette cotisation de rappel n'assure que la part prévue de l'augmentation mentionnée aux tableaux III.
- l'affilié a la faculté, d'assurer au maximum la totalité de l'augmentation du traitement cotisant, moyennant qu'il complète à ses frais la réserve mathématique conformément aux tableaux II.

Personnellement, j'aurai toujours beaucoup de peine à admettre des mesures aussi sévères : il y a là un côté social qu'on ne peut ignorer. Une augmentation de traitement due au renchérissement doit être touchée, dans sa presque totalité, de suite. Il n'est pas normal que le fonctionnaire n'en bénéficie qu'un an plus tard. Pour les plus de 55 ans, la situation est encore aggravée s'ils désirent, ce qui paraît légitime, assurer la totalité de l'augmentation. Nous sommes parfaitement d'accord que toute augmentation de gain assuré doit être financée. Pourtant, nous sommes persuadés que les sommes à payer par les fonctionnaires doivent rester dans des normes convenables, faute de quoi les assurés ne peuvent plus faire face à leurs obligations. Il faut absolument que le problème soit revu dans un proche avenir. On parle d'une révision de la loi sur la Caisse de pensions : le moment paraît donc propice. Très probablement, l'indice continuera à monter : il semble insoutenable de penser qu'on retiendra à chaque argumentation la presque totalité de l'amélioration pour satisfaire à un article draconien de la L.C.P., alors que

le fonctionnaire aura besoin, pour le moins, d'une partie de cette augmentation pour faire face immédiatement aux besoins nouveaux créés par le renchérissement.

Un autre problème n'a pas encore trouvé sa solution et va continuer à réclamer toute l'attention du Comité central de la S.P.V. et de la Fédération : c'est celui des compléments de salaire à servir par les villes au corps enseignant primaire. L'existence de tels compléments, prévus par la loi sur l'Instruction publique primaire de 1930, ayant été remise en discussion, le Comité de la S.P.V. a établi un mémoire traitant de ce problème. Les collègues qui continuent à lutter pour faire triompher cette juste cause peuvent le demander : ils y trouveront l'historique de la question et des arguments intéressants. Aujourd'hui, la situation paraît propice pour reprendre les pourparlers. Le Grand Conseil vient de voter une nouvelle répartition des charges entre Etat et communes. Le régime nouveau, considérablement simplifié, prévoit :

- a) traitement de base à la charge de la commune, avec ristourne de la part de l'Etat d'une somme égale au 10 % de ce traitement de base.
- b) toutes les autres prestations (augmentations pour années de service, allocations complémentaires, allocations de ménage et allocations pour enfants) sont prises en compte et payées par l'Etat. — En vertu de ces dispositions, la nouvelle allocation pour 1957 est donc entièrement à la charge de l'Etat.

Les communes se trouvent ainsi quelque peu soulagées, ce dont nous nous réjouissons, et leur part est ramenée à un taux normal, comparable à ce qu'il était en 1939. Quand elles feront leurs comptes, les communes citadines se montreront certainement moins réticentes quant à l'octroi d'un complément de salaire pareil à celui servi avant la guerre.

Cette nouvelle répartition des charges aura un autre aspect favorable : elle contribuera à détendre l'atmosphère et à créer un climat plus sain dans les communes où le traitement de l'instituteur constitue une charge importante dans le budget annuel.

Roger Gfeller.

ACTIVITÉ DE LA CENTRALE DE DOCUMENTATION EN 1956

La Centrale a continué à accomplir l'activité qui lui a été dévolue : prêt gratuit (aux membres du corps enseignant) de matériel d'enseignement. Par raison de commodité, la date de clôture de la statistique des prêts a été avancée ; c'est pourquoi le nombre des prêts en 1956 ne porte que sur une période de 10 mois. Voici le détail : 9664 tableaux, 1405 boîtes de diapositives, 207 séries de vues pour l'épidiascope, 5578 films fixes et 422 livres, soit un total de 17 276 envois.

Les diapositives 5/5 cm. remplacent peu à peu les anciennes séries géographiques et enrichissent aussi les collections scientifiques, historiques ou artistiques. La Centrale en a acquis cette année 1066. Elle a acheté aussi 313 films fixes puisque ce moyen d'information garde la faveur du corps enseignant. Elle est également entrée en possession de 145 tableaux et de 23 volumes.

Les « Notices analytiques des livres de la Bibliothèque de travail » ont été rééditées et complétées. La brochure a été envoyée à chaque classe.

Les délégués de la S.P.V. avaient exprimé le désir de voir s'organiser une exposition scolaire permanente. Ce vœu a été transmis à la Commission de documenta-

tion pédagogique, parce qu'une telle exposition doit émaner de ceux qui font l'école.

M. Marcel Porchet, préposé au service du prêt, a donné sa démission. Nous lui sommes très reconnaissants pour ses 16 ans d'activité. En effet, la célérité et l'intelligence qu'il a mises à répondre aux demandes de prêts ont grandement contribué à l'extension réjouissante de la Centrale. Il a été remplacé par notre collègue retraité, M. Charles Pasche.

La Commission de la « Centrale » exprime à la S.P.V. sa reconnaissance pour son subside, et vos délégués vous proposent de le maintenir.

Au nom de vos deux représentants :
F. Borloz.

CADET ROUSSEL ET ÉCOLIER ROMAND RAPPORT D'ACTIVITÉ. ANNÉE 1956

Il est intéressant de constater que malgré les grandes difficultés auxquelles ils doivent faire face (problème financier, concurrence des journaux étrangers), « Cadet Roussel » et surtout « L'Ecolier Romand » ont marqué une nette avance en 1956 ; le poste « abonnements » a, en effet, sensiblement augmenté.

Cette avance pourra-t-elle être maintenue ? Les responsables de nos journaux d'enfants veulent l'espérer — malgré le « coup dur » porté par l'augmentation considérable des tarifs d'impression — certains qu'ils sont d'être soutenus dans leurs efforts par les membres du corps enseignant, leurs meilleurs collaborateurs.

Pour appuyer la propagande faite à époques régulières dans les écoles, l'exposition itinérante continue à parcourir la Suisse romande. Elle est en ce moment dans le canton de Neuchâtel où elle éveille presque partout un intérêt réel, tant auprès des maîtres que des élèves et de leurs parents. Les visiteurs sont enchantés des ravissants travaux de bricolage exposés, travaux suggérés par nos journaux d'enfants. Ce printemps, par exemple, la panoplie d'Indiens a été une réussite.

Concours. Le succès qu'ils remportent chaque fois est un des grands stimulants de la rédaction et de l'administration. Que d'enthousiasme chez les participants, que d'ingéniosité, de vérité et de fraîcheur ! « Tintin » le clown articulé, a valu à l'« Ecolier Romand » des merveilles et l'honneur d'une exposition chez Suzi Pilet.

Le concours « La forêt » qui s'est clôturé le 1er décembre proposait différents sujets à traiter individuellement ou collectivement. Là encore, que de diversité et d'idées extraordinaires ! Plusieurs maîtres ont souligné la joie des élèves à travailler en équipes.

« Cadet Roussel » en proposant un concours de figurines en bouchons et allumettes, ne s'attendait pas à recevoir une telle avalanche de choses exquises, véritables petits santons pour quelques-unes, qui font actuellement la joie des visiteurs de l'exposition itinérante.

N'oublions pas que les petits, eux aussi, aiment les concours et leur ingéniosité surprend bien souvent. Plus encore que pour les grands, le problème de l'attribution des prix est douloureux, car il est parfois très difficile de déceler l'exacte participation des parents.

Pour l'« Ecolier Romand », Madame Schlemmer reçoit toujours avec grand intérêt les journaux de classes qu'on veut bien lui communiquer et en fait paraître avec joie quelques extraits dans « la page que vous faites vous-mêmes ».

D'autre part, elle est très reconnaissante aux membres du corps enseignant de leurs critiques et de leurs suggestions qu'elle voudrait plus fréquentes.

Il serait certes plus facile de faire un journal qui soit au goût de tous. Il est cependant préférable de faire un choix judicieux, tout particulièrement en ce qui concerne le feuilleton. Si le choix est bon, les enfants s'abonnent, écrivent, demandent où ils peuvent se procurer le livre. La rédactrice s'efforce de donner, en même temps que le feuilleton, un peu de documentation y relative.

A la demande de plusieurs maîtres, Madame Schlemmer fera paraître dorénavant, de temps en temps, un numéro consacré entièrement au même sujet.

Notons encore que les numéros de Noël de « Cadet Roussel » et de « L'Ecolier Romand » sont toujours rédigés avec infiniment de soin.

Le délégué S.P.V. : J. Born.

ECOLE PESTALOZZI

ECHICHENS

L'Ecole Pestalozzi compte actuellement 60 garçons répartis dans 4 classes, la quatrième s'étant ouverte au printemps 1956. Ils logent dans deux pavillons neufs et bientôt, dans un troisième aménagé dans l'ancien bâtiment administratif. Ces familles de 15 enfants vivent chacune sous la conduite d'un éducateur. Ce système a déjà donné des résultats bienfaisants et il est incontestable que la rééducation de nos protégés s'améliore. Les trois maisons destinées aux instituteurs seront bientôt achevées et permettront à nos dévoués collègues d'habiter Echichens, ce qui facilitera leur lourde tâche. Mais, tout n'est pas fini : Madame et Monsieur Besson, directeurs, soutenus par le Comité, désirent faire de l'Ecole Pestalozzi, une institution modèle où des enfants difficiles pourront « triompher de la tristesse pour retrouver la joie ». Pour cela, il faut de l'argent. La collecte des Ecoles a produit la belle somme de 50 500 francs, merci à tous. Les comptes ont été minutieusement examinés par M. Charles Burdet, bureau fiduciaire à Morges et par nos deux collègues André Martin, à Etoy et Maurice Mayor, à Préverenges, membres de la Commission de gestion, qui ont présenté, à l'Assemblée générale du 9 juin 1956, un rapport remarquable. L'exercice 1956 bouclera certainement par un gros déficit : la récolte de blé, principale ressource du domaine, ayant été complètement anéantie par le gel ; aussi, plus que jamais, l'Ecole Pestalozzi a besoin de notre aide, pour achever sa réorganisation et apporter de la joie à des enfants qui ont bien le droit de vivre comme tout le monde.

F. Chapuis.

RAPPORT DE LA COMMISSION DE PRESSE (1956)

Cette année, la Commission de presse n'a pas émarginé pour une forte somme au budget général de la S.P.V., car elle n'a pas été convoquée.

Il est vrai qu'aucun sujet nouveau et important n'a nécessité une rencontre de ses membres qui ont continué, chacun dans son secteur, à défendre et à illustrer l'école vaudoise.

Un long article paru dans « Coopération » a exigé une mise au point par le soussigné qui espère avoir répondu à la satisfaction générale de nos membres.

Il faut tout de même ajouter qu'une séance devait être convoquée en novembre pour, en quelque sorte, faire le point, lorsque le monde a subitement été bouleversé par les dramatiques événements que l'on sait. Elle a été remise à des temps meilleurs.

Notre Commission a dû enregistrer la démission de Mlle Sheppard, présidente des maîtresses enfantines,

qui quitte l'enseignement. Nous ne voudrions pas la laisser partir sans dire le plaisir que nous avons à la rencontrer. Nos vœux l'accompagnent dans sa nouvelle carrière.

Que tous les membres de notre Commission soient ici remerciés de leur activité toujours profitable à notre association.

Louis Campiche.

COLLECTIVITÉ S.P.V.

DE LA SOCIÉTÉ VAUDOISE DE SECOURS MUTUELS

A fin 1955, l'effectif de notre collectivité était de 1054 membres. La progression est régulière, assurant ainsi une meilleure répartition des risques financiers. L'année 1955 s'est soldée par un déficit de Fr. 1257.60 ce qui n'est pas catastrophique sur un total de dépenses de Fr. 116 132.60 dans lequel sont compris les frais d'administration.

Toujours plus nombreux sont les affiliés qui ajoutent à leur cotisation mensuelle la modeste somme de Fr. 2.— qui leur assure le versement d'une indemnité journalière complémentaire de Fr. 10.— en cas d'hospitalisation. On ne peut qu'encourager chacun à recourir à cette assurance complémentaire ; en effet les séjours en clinique ou en chambre privée d'un établissement hospitalier sont en général très coûteux et les prestations ordinaires sont loin de couvrir tous les frais.

Rappelons que tous nos membres assurés aux frais médicaux et pharmaceutiques sont obligatoirement assurés contre la paralysie infantile. Cette assurance comprend la couverture de deux risques :

- a) Fr. 5 000.— de frais de guérison, complémentaires aux prestations ordinaires de la Caisse.
- b) Fr. 20 000.— d'invalidité pour les assurés de 0 à 15 ans révolus.
- Fr. 30 000.— d'invalidité pour les assurés de 16 à 20 ans révolus.
- Fr. 40 000.— d'invalidité pour les assurés de 21 à 30 ans révolus.
- Fr. 50 000.— d'invalidité pour les assurés de 31 ans et plus.

Grâce au fait que nous sommes réassurés auprès de la grande C.L.M. (Caisse suisse de réassurance pour longues maladies) la cotisation annuelle n'est que de Fr. 1.50 ! Cette Caisse, qui groupe 2 846 591 membres (plus de la moitié de la population suisse) a pratiquement libéré de soucis financiers les 1500 patients atteints de la terrible maladie. Un de nos membres, très gravement atteint, est toujours hospitalisé. Nous lui adressons nos vœux fervents pour une guérison complète.

Au point de vue administratif, la collectivité S.P.V. ne peut que se louer des bons rapports qu'elle entretient avec la direction de la S.V.S.M. Dans les cas litigieux, le secrétaire-caissier trouve toujours auprès du directeur, M. Robert Duc, une très grande bienveillance et un esprit de conciliation qui facilite tous les règlements.

Profitons de l'occasion qui nous est donnée pour rappeler quelques règles qui sont encore oubliées par un certain nombre d'assurés.

a) En matière d'assurance-maladie, les cotisations trimestrielles doivent être payées d'avance.

b) Les feuilles-maladie doivent être demandées au soussigné dans les 3 jours qui suivent la première consultation ou visite, quel que soit le médecin consulté.

Pour les médecins dits « indépendants », elles sont donc nécessaires. L'assuré doit simplement joindre la feuille-maladie de la Caisse à la formule (blanche) que le médecin délivre à son patient.

c) En cas d'hospitalisation dans un établissement, la Caisse ne peut rembourser à l'assuré la part des frais statutaires que lorsqu'elle est en possession de toutes les notes d'honoraires et factures diverses qu'il appartient à l'assuré de se procurer.

d) Nous rappelons qu'en cas d'accouchement, il existe des formules spéciales qui doivent être demandées au soussigné.

Au terme de ce rapport, nous nous faisons un devoir de remercier tous nos membres pour leur amabilité épistolaire ou téléphonique. Les très rares cas de contestations (2 ou 3 au maximum) ont été réglés à la satisfaction des parties en cause.

Fernand Petit, secrétaire-caissier.

COMMISSION S. P. V. « CROIX-ROUGE DE LA JEUNESSE »

Rapport 1956

Organisation. — Goutte de soudure entre la S.P.V. et la Croix-Rouge suisse, notre position a été fortifiée cette année, grâce à l'appui incessant du Comité central S.P.V. à qui nous devons toute notre reconnaissance. Si nous avons pu faire œuvre utile en 1956, c'est aussi grâce à la bienveillance de M. Martin, chef de service, qui a toujours montré de l'intérêt pour nos projets, et facilité leur réalisation.

Nous avons eu le plaisir de recevoir au sein de notre commission les représentants de la Société Vaudoise des Maîtres secondaires, MM. Gardiol et Widmer, qui participent maintenant à nos travaux, en faveur des classes secondaires du canton.

L'abondance des matières, d'une part, la santé déficiente de Mlle Estoppey, d'autre part, nous ont obligés de faire appel à Mlle Cuendet (Bottens) pour décharger notre secrétaire surchargée, dont le dévouement va nous manquer encore quelque temps. Jusqu'à nouvel avis, la correspondance internationale sera assurée par Roland Joost (Begnins). Les collègues Barbey, Dubosson, Mollien et Vuille se sont partagés les tâches spéciales; leurs conseils nous ont été d'un précieux secours et nous les remercions bien sincèrement.

La Croix-Rouge suisse se fait représenter régulièrement dans nos séances par M. Marc Maison, président de la section C.R.S. de Lausanne.

Collaboration des sections. — A notre demande, ou celle de présidents de section, de nombreux collègues ont accepté de représenter la Croix-Rouge de la Jeunesse au sein des sections, afin de faciliter l'enquête dont nous avons été chargés par le Comité central. Des commissions C.R.J. de sections sont maintenant constituées et étudient le questionnaire que nous leur avons soumis récemment, concernant les services que peut rendre la C.R.J. dans nos classes.

Notre commission s'est réunie quatre fois, dont une fois avec les représentants C.R.J. dans les sections, pour étudier les points suivants :

A. Développement et sauvegarde de la santé

1. Cours de « soins au foyer ».

A la suite de l'intervention de nos collègues ménagères, Mlle Jacot-Descombes a bien voulu organiser un cours parallèle à celui de Mme Nielsen, avec l'aide

d'infirmières-monitrices instruites par la Croix-Rouge. Ce cours, essentiellement pratique, a été suivi dans une ambiance agréable, dans les locaux de l'Ecole ménagère de Renens. Nous remercions Mlle l'inspectrice Jacot-Descombes d'avoir accepté notre collaboration.

2. Cours de « 1er secours aux enfants accidentés ».

Après de nombreux pourparlers extrêmement courts avec le D.I.P., M. le Dr Payot a eu l'obligeance de faire convoquer le corps enseignant par les médecins scolaires, afin de donner des directives pour une dizaine de cas d'accidents d'enfants pouvant survenir dans le cadre de la classe lors de la gymnastique, des sorties en plein air ou des excursions. Ces cours ont été appréciés, malgré leur brièveté, partout où le médecin les a présentés de manière essentiellement pratique.

3. Pharmacie scolaire.

Il y a lieu d'attendre le résultat de l'enquête auprès des sections pour prendre une décision à ce sujet. Plusieurs collègues ont fait remarquer que la distribution d'une pharmacie de classe ou de bâtiment serait la bienvenue après le cours du « 1er secours ». Quoi qu'il en soit, la C.R.J. a réalisé une pharmacie de poche qui sera soumise à l'approbation de l'autorité scolaire, éventuellement. Son avantage réside dans un prix de revient très bas, et son contenu serait remplaçable à très bon marché. Nous espérons que l'Etat et les Communes s'y intéresseront au même titre qu'au matériel scolaire courant.

4. Cours d'hygiène pratique.

La C.R.J. a fait l'essai d'un cours aux enfants, donné par des spécialistes, à Genève, où nous avons été invités. Le D.I.P. genevois a suivi cet essai avec intérêt et a fini par adopter le principe d'un cours d'hygiène pratique aux enfants prélevés d'une classe par petits groupes, ou, à la campagne, par année. Il s'agit de grands enfants. Nous n'avons pas encore pris position en faveur de tels cours sur territoire vaudois.

B. Entraide

Nous avons eu le plaisir de recevoir des nouvelles de nombreuses classes qui s'essayent à « penser un peu aux autres ». On est allé visiter les camarades malades, on les a aidés à faire quelques devoirs; on a donné un coup de main au maître pour commander de la documentation; des bons élèves ont aidé des élèves faibles. Des collègues expriment toute leur joie d'avoir réussi à introduire dans leur classe cet esprit d'entraide, cet idéal de « Servir », base nécessaire d'une éducation efficace sur le plan humain.

C. Amitié internationale

1. Albums.

Près de 200 albums étrangers, destinés à une classe suisse, ont été distribués dans le canton, grâce à Mlle Estoppey, dont la peine ne peut plus se compter. En échange, plus de 100 albums vaudois sont partis pour une trentaine de pays différents. Nos collègues ont très bien su tirer parti des leçons officielles — géographie, histoire suisse, dessin, leçons de chose — pour encarter la documentation apportée par les élèves dans les pages d'albums fournis par la Croix-Rouge de la Jeunesse. Des croquis comparés Suisse-Etranger ont été le fruit d'études poussées en classe avec succès. De nombreux dessins de petits sont allés porter un goût de liberté dans des écoles de l'étranger. Les échanges de timbres-

poste ont été aussi nombreux que l'an passé. Par contre on a moins utilisé l'échange d'objets confectionnés aux travaux manuels. Nous sommes reconnaissants aux classes qui opèrent l'échange assez rapidement pour que les petits camarades de l'étranger ne s'impatientent pas.

Les Ecoles normales du Canada ont proposé un échange d'albums entre 64 pays rattaché à la Croix-Rouge. Il s'agirait d'albums traitant des sujets didactiques ou pédagogiques. M. Zeissig, directeur de notre Ecole normale, a bien voulu nous autoriser de proposer à ses élèves un essai d'échange avec des camarades du pays de leur choix. Une séance d'information sera offerte à nos futurs collègues dans le courant de décembre.

2. Centre d'étude internationale de Rome.

La Croix-Rouge de la Jeunesse italienne a invité pour 12 jours à Rome 4 jeunes Suisses. Nous avons eu le privilège d'y conduire deux Normaliens, une jeune institutrice et une future infirmière. 15 délégations de nations différentes ont établi ainsi des liens d'amitiés entre futurs éducateurs de quinze pays.

3. Amitié Cannes-Suisse.

Malgré de gros dégâts causés par le gel, nos amis cannois ont tenu à nous faire parvenir le mimosa traditionnel, dont la plus grande partie a été vendue par des écoliers courageux, sous le mauvais temps. Le 45 % de cette vente est revenu entre les mains de nos collègues organisateurs de ventes locales, pour servir à une activité sociale en faveur d'enfants nécessiteux. Le secrétariat vaudois de la Croix-Rouge suisse, 5, rue Centrale, Lausanne, attend encore de la part de nos collègues une justification de l'emploi de ces fonds. Nous leur sommes reconnaissants de bien vouloir faire le nécessaire tout de suite.

4. Boîtes-cadeaux.

La jeunesse américaine nous a fait parvenir un millier de boîtes contenant objets de toilette et petits jouets, à l'intention d'enfants dans la peine. Cette distribution s'est faite par l'intermédiaire de quelques-unes de nos classes : merci aux collègues qui ont eu la gentillesse de surveiller discrètement cette remise de cadeaux des U.S.A.

5. Echange d'élèves Vaud-Bavière

Nous sommes très reconnaissants à Vuille (Vevey) d'avoir assumé la responsabilité du voyage d'une trentaine d'élèves de prim. sup. et d'écoles ménagères, à destination de la Bavière, où ils ont exercé la langue allemande trois semaines durant. Nos jeunes sont revenus accompagnés chacun d'un camarade bavarois ; trois semaines encore, ils ont pu consacrer leurs vacances à fraterniser avec leurs amis d'outre-Rhin. Merci à cette équipe de collègues qui assura la surveillance de l'échange, Mlle Estoppey (Aubonne), Porchet (Perroy) et Genillard (Payerne), sous la précise direction de Vuille.

Nous avons été désolés d'avoir dû refuser cet échange à 40 jeunes gens environ, faute de place. Pour 1957, nous avons déjà réservé 70 places, afin de pouvoir satisfaire toutes les demandes.

6. Enregistrements radiophoniques.

Plusieurs collègues ont proposé leur classe pour un reportage concernant des techniques d'enseignement intéressantes ou des activités sociales des élèves. Nous avons aussi enregistré des chants d'enfants. Ces bandes

sont utilisées par Radio-Lausanne, puis envoyées dans les studios étrangers. C'est Léléo Rigassi qui prend plaisir à visiter ainsi les classes qui veulent bien s'annoncer à nous.

7. Aide à la Hongrie.

De toutes parts, des collègues nous demandent d'organiser une action des jeunes en faveur d'enfants hongrois. Notre commission vient de mettre sur pied une série de propositions, qui pourront intéresser nos jeunes :

- a) accueil d'un enfant hongrois ;
- b) parrainage d'un enfant hongrois ;
- c) abandon du « cornet de Noël » en faveur d'un camarade hongrois ;
- d) confection de couvertures avec des restes de laine.

Nous savons que plusieurs classes déjà ont choisi la manière d'aider la Hongrie, et nous remercions les collègues qui les guident dans cette entreprise humanitaire.

Croix-Rouge de la Jeunesse S.P.V.

Le président : R. Joost.

SECTION DE PAYERNE

Composition du comité S.P.V. du district de Payerne, renouvelé le 7 décembre 1956.

Président : Claude Forney, maître prim. sup. Villarzel ;

Secrétaire : Jacques Blanc, Henniez ;

Caissier : Henri Hochstrasser, Villars-Bramard.

Genève

U.A.E.E. — FONDUE DU 23 JANVIER 1957

Chères collègues, le banquet d'Escalade de nos trois sections n'est plus qu'un agréable souvenir..., le parfum des truffes et des poulardes dorées a à peine fini de nous chatouiller les narines, et déjà nous pensons à varier nos plaisirs gastronomiques. C'est pourquoi nous nous réunirons autour d'une de ces bonnes fondues dont le Restaurant Candolfi, 22, Grand-Rue, a le secret, le mercredi 23 janvier, à 19 h. 30. Elle réchauffera nos cœurs et nos amitiés.

Inscrivez-vous sans tarder auprès de Mlle R. Gascard, 12, rue Vallin, tél. 32 76 08, heures des repas.

C. G.

Neuchâtel

POUR L'AN NEUF

Nous voudrions d'abord exprimer notre reconnaissance à ceux qui ont si bien travaillé pour nous : nos deux excellents rédacteurs du « Bulletin » et de l'« Educateur » qui nous enrichissent chaque semaine diversément. Merci en particulier à notre bulletinier en chef qui fait l'impossible pour satisfaire ses correspondants de section.

Nous devons dire ensuite notre gratitude à tous nos collaborateurs cantonaux : au président central dont cette première année d'activité a révélé la grande compétence, une clairvoyance et un dévouement inégalables, au président du Cartel veillant constamment à tout ce qui touche à nos intérêts, qui œuvre avec tant de vigilance et de bonheur aussi à l'augmentation récente de nos traitements, au secrétaire syndical toujours prêt à se saisir de nos multiples revendications, à faire toutes les démarches, souvent difficiles, que nous le sollicitons d'entreprendre. Ce fut, grâce à ces

chefs intelligents et éclairés, une année marquante pour l'amélioration de notre condition matérielle en même temps que, ce qui est non moins appréciable, pour la revalorisation de la fonction en soi.

Nous devons également rendre hommage aux autorités qui se sont montrées très compréhensives et nous ont assuré un précieux appui.

En ce qui concerne le « Bulletin », nous nous permettons de souhaiter d'être mieux renseigné à l'avenir par les sections mêmes qui feraient bien de désigner un correspondant. Le soussigné n'est pas un devin qui reçoive révélation des menus événements, anniversaires, départs, décès, etc. Tous sujets qui puissent intéresser nos collègues seront les bienvenus dans ces colonnes.

Il nous reste à présenter des vœux bien cordiaux à chacun pour une nouvelle année de labeur fructueux, exempte de tribulations trop amères. Nous disons notre sympathie spécialement à nos membres arrêtés par la maladie (nous avons appris avec peine le grave accident dont a été victime Mlle Eliane Bill à un cours de ski pendant les vacances), à ceux qui ont passé par le deuil, à ceux que d'autres épreuves ont atteints, et notre espoir pour eux en des jours moins sombres.

Quant aux événements internationaux, quelle que soit la tournure qu'ils prendront, sans que nous soyons pourtant indifférents aux malheurs et à la détresse d'autrui, qu'ils ne nous fassent point abandonner notre confiance et notre calme ! Nous savons que Celui dont Noël vient de nous rappeler le message de paix aura le dernier mot en terrassant la puissance du mal.

W. G.

PARMI NOS MEMBRES

Anniversaire. — M. Jean Steudler vient d'être fêté par les autorités pour le 25^e anniversaire de son entrée en fonctions dans le canton. Dans la commune des Ponts aussi où sa conscience est en exemple, son dévouement et sa compétence reconnus par toute la population avec gratitude. La Société pédagogique du district du Locle a joint ses compliments et ses vœux à

ceux qui lui ont été présentés officiellement. Nous nous y associons aussi très amicalement.

Recrues. — En ce début d'année 1957, ce nous est un plaisir de saluer l'entrée dans la S.P.N. - V.P.O.D. de MM. François Guye, instituteur au Pâquier, Léo Coulot, à Couvet, et dans la S.P.N. de M. Jean Carrard, enseignant à Corcelles.

W. G.

Variété

LA PREMIERE DE LA CLASSE

Claude rentre légère avec son livret scolaire. Pensez donc, elle est la première de la classe ! Ce n'est pas une petite affaire. On en parlera dans la famille et au-delà jusqu'au bulletin suivant. Si elle venait à se laisser devancer, quel drame !

Les parents ont grand tort de tenir aux rangs et les enfants aussi, car les maîtres n'aiment pas à les indiquer. D'abord, cela crée en classe une rivalité inutile. Ensuite, cela décourage les bons travailleurs qui avancent péniblement. Enfin, cela flatte l'amour-propre de certains enfants intelligents et orgueilleux. Le dernier de la classe — il en faut bien un ! — est un objet de mépris et de moquerie de la part de ses camarades.

Pourquoi l'école, qui a tant de bonnes œuvres à accomplir, cultiverait-elle, chez les enfants tout jeunes, cet esprit de rivalité et de jalousie ? Car l'indication des rangs amène des escarmouches entre les enfants quand ce ne sont pas des orages entre les mamans des as rivaux.

Est-ce qu'on a des rangs plus tard dans la vie ? Est-ce que tous les brevets, tous les diplômes, tous les certificats sont numérotés et étiquetés ? N'ont-ils pas tous la même valeur ?

L'essentiel, à l'école, n'est-ce pas de travailler le mieux possible dans la mesure de ses forces, de son intelligence et de sa santé ?

La suppression des rangs ne déçoit que les écoliers qui se seraient glorifiés de trôner aux premières places. Alors, supprimons-les et tant pis pour celle qui serait la première de la classe ! Elle se consolera.

M. Matter.

Moyens intuitifs

à l'usage du degré inférieur

Matériel pour les cours de travaux manuels,

Tableaux-molleton

et accessoires

(Prière de consulter le nouveau catalogue)

François Schubiger, Winterthour



AURORE

Ecole d'institutrices
de jardinières d'enfants

fondée en 1926
Classes enfantines



Techniques modernes
d'enseignement

Dir. : Mme et Mlle LOWIS
ex-prof. Ecole Normale,
diplômées Université

rue Aurore 1
Lausanne
Tél. 23 83 77

Un autre

« Chez Soi »

Le Café Vaudois

LAUSANNE

Pl. Riponne 1

Hottinger, Kaeser & Cie

Tél. 23 63 63

banque cantonale vaudoise

Livrets de dépôts,
catégorie A et B

Prêts aux fonctionnaires

Ecole supérieure de Commerce et d'Administration du Canton de Vaud Lausanne

OUVERTURE DE L'ANNEE SCOLAIRE 1957-1958

MARDI 23 AVRIL 1957

Examens d'admission: mardi 23 avril, à 8 h. et 14 h. et mercredi 24 avril, à 8 h.

Commencement des leçons: jeudi 25 avril 1957, à 8 h.

Les inscriptions sont reçues jusqu'au **20 mars 1957**.

Le livret scolaire doit être présenté.

Les élèves possédant le *Certificat d'études primaires supérieures* sont admis sans examens en 2^e;

les élèves porteurs du *Certificat d'études secondaires* sont admis en 3^e année de l'Ecole de commerce. Ceux qui viennent d'une section classique ou scientifique doivent, durant le premier trimestre, suivre un cours de raccordement d'arithmétique, de comptabilité et de sténographie et, durant le second trimestre, un cours de raccordement de dactylographie; en septembre, ils subissent un examen écrit de droit commercial et d'économie commerciale (programme de 2^e année).

AGE MINIMUM POUR L'ADMISSION EN 1^{re}: 14 ANS RÉVOLUS AU 31 DÉCEMBRE
UN AN DE PLUS POUR CHACUNE DES CLASSES SUIVANTES

Secrétariat: Maupas 50

Votre musique

chorale pour votre classe et vos sociétés - Chants d'enfants
- Instrumentale pour tous les instruments

Vos disques

Classique - Chansons - Danses - Diction - Théâtre - Série
de documents sonores préparée spécialement pour le corps
enseignant

Vos flûtes

Beau choix de flûtes KUNG - Toute la littérature pour cet
instrument

à la Maison de la Musique

A U M E N E S T R E L

A. Fauquex 15, quai de l'Île Téléphone 24 96 77 Genève

Magasin et bureau Beau-Séjour

POMPES OFFICIELLES
FUNÈBRES  **DE LA VILLE DE LAUSANNE**
8. Beau-Séjour

Tél. perm. 22 63 70 Transports Suisse et Etranger

Concessionnaire de la Société Vaudoise de Crémation

I.V.A.C.

UNE NOUVEAUTÉ SENSATIONNELLE
POUR L'ENSEIGNEMENT
DE LA **GÉOGRAPHIE**

24 cartes-diapositives, 5×5, en couleurs, montage
métallique sous verres, sur

La Suisse

vendues en coffret Fr. 55.—

Ces cartes ont été réalisées par M. J. J. DESSOULAVY,
Professeur de géographie à Genève, et contrôlées par
le Comité géographique de l'IVAC suisse, comprenant
des professeurs de l'ensemble du pays et par les spécia-
listes cartographes du Collège d'Europe de Bruges.

Envoi à vue, sans engagement,
sur simple demande, adressée à

FILMS-FIXES
FRIBOURG

HOTEL DE FRIBOURG, FRIBOURG,
TÉL. (037) 2 59 72

Partie pédagogique

CHRONIQUE DE L'UNESCO

PLUS DE MANUELS... DE « VRAIS » LIVRES !

par NICHOLAS GILLET

Il y a cinquante ans, les écoles ressemblaient à des chapelles ou à des villas. Aujourd'hui, dans bien des pays, on les prendrait plutôt pour des usines.

L'intérieur ne dément guère cette impression. L'atmosphère des écoles évoque moins le recueillement du cloître ou l'intimité du foyer que la rigueur et le souci d'efficacité propres à l'industrie moderne. Et en effet nos écoles-usines s'efforcent de faire de l'« éducation en série », quoique ce soit là une contradiction dans les termes. Sur l'injonction du maître, un petit garçon apporte une pile de manuels qui lui monte jusqu'au menton — et ces manuels identiques vont être distribués à des enfants qui ne sont déjà que trop semblables les uns aux autres. Tous les élèves voient les mêmes films et les mêmes émissions de télévision, tous regardent les mêmes images ; ils auront du mal à acquérir une personnalité, des goûts, une expérience qui leur soient propres.

Si l'on utilise des manuels scolaires, c'est parce qu'il est commode de faire faire la même chose en même temps à toute la classe. « Lisez le deuxième paragraphe, page 21 » dit le maître « et répondez aux questions que j'écris au tableau ». Ce que l'on appelle un « bon » manuel permet au maître de se transformer en une sorte de machine à enseigner et d'éviter tout effort intellectuel. Mais en pareil cas on peut dire que chez lui l'éducateur est « mort jeune », et sa classe en supporte les conséquences.

Les temps ont changé et les manuels sont aujourd'hui plus vivants ; mais il reste bien difficile d'écrire des livres scolaires qui montrent que la vérité peut avoir plusieurs visages, que la science est recherche de l'inconnu plutôt qu'un vain effort de mémoire, qu'étudier sa langue c'est apprendre à s'exprimer et non donner au maître l'occasion de compter les fautes. Bien des manuels ne servent qu'à mettre des œillères aux écoliers et, au lieu d'encourager leur curiosité, ils la rebutent.

Les auteurs de manuels rejettent la faute sur les responsables du choix des livres utilisés en classe. En Angleterre, ce sont des directeurs d'écoles — ailleurs, des fonctionnaires de l'enseignement, mais il s'agit toujours de gens dont on peut dire, selon le point de vue, qu'ils ont beaucoup d'expérience, ou qu'ils sont en retard. Dans certains pays, la formation des maîtres vise surtout à les familiariser avec les manuels en usage et à leur apprendre à s'en servir. Un tel système conduit les éducateurs à « tourner en rond » dans un monde absurde fermé au lieu de chercher à s'adapter aux circonstances. Il est déjà assez fâcheux d'être condamné à lire des manuels scolaires toute sa vie, sans encore vouloir que ce soient toujours les mêmes.

Il est clair que les maîtres ne s'obstineraient pas à recourir pour toutes les matières aux manuels s'ils étaient mieux au courant de l'usage qu'on peut faire de « vrais » livres en classe.

Dès que l'enfant se met à fréquenter une bibliothèque, à chercher lui-même les renseignements dont il a besoin, il comprend ce qu'est une méthode de travail et il se lance dans une véritable aventure intellectuelle.

Il découvre alors qu'il y a plusieurs façons d'envisager un même événement. Récemment des adolescents avaient demandé à l'ambassade américaine des livres sur l'histoire des Etats-Unis ; ils se sont aperçus qu'il y a au moins trois façons différentes de concevoir la Guerre d'indépendance. On peut y voir une glorieuse révolte contre le joug britannique, ou un refus, inspiré par de sordides raisons d'intérêt, de participer plus longtemps aux frais d'entretien de la marine britannique, ou enfin une lutte couronnée de succès contre la puissance royale — les Américains ayant, selon cette thèse, abandonné le peuple britannique qui dut combattre seul pendant un siècle encore pour conquérir sa liberté politique.

Il y a quarante fois plus à lire dans quarante livres différents que dans quarante manuels identiques — ce qui ouvre de riches possibilités aux élèves, et en particulier aux mieux doués, que l'étude des manuels ennuie et qui souhaitent élargir le champ de leurs lectures. Ils acquièrent des connaissances librement, au lieu d'y être forcés à contre-cœur. Même s'ils ne sont pas destinés à devenir des érudits, les écoliers — brillants ou moyens — sont capables de trouver tout seuls ce qu'ils veulent savoir. Ils apprennent à tirer parti de ces précieux instruments que sont les livres, consultant l'index ou parcourant la table des matières pour y découvrir ce qui les intéresse, étudiant les sources et arrivant à apprécier, voire à respecter, un ouvrage de valeur.

Quand les élèves disposent de livres attrayants en abondance, ils passent facilement aux études collectives. Ils apprennent à se mettre d'accord sur le but visé, à délimiter et à diviser la tâche, à modifier les plans en fonction des circonstances. Dès que les enfants sont assez grands pour lire ils sont capables de s'initier à cette forme de travail en commun.

Chaque méthode d'enseignement pose des problèmes et bien des maîtres diront « Que feront alors les petits paresseux ? ». Il y a quelques mois, un directeur d'école rencontra dans les couloirs un élève, tout seul et prêt à pleurer. « Voyons, que se passe-t-il ? » « Ils ne veulent plus de moi », répondit l'enfant d'un air piteux. Il apparut que son équipe le trouvait, précisément, paresseux, et lui avait fait comprendre qu'on le jugeait indésirable. Le directeur causa avec les camarades, puis avec le malheureux exclu, et tout rentra dans l'ordre. D'une façon générale dans cette école, on a constaté que la quantité des travaux écrits avait décuplé depuis la mise en vigueur des méthodes de travail en équipe.

Il est particulièrement facile de réunir une documentation appropriée dans le domaine de l'histoire, de la géographie, des sciences et de la littérature. Les élèves apprennent ainsi à « chercher », à varier les méthodes, à travailler de façon personnelle et intelligente. Il ne s'agit pas d'affirmer qu'à partir de dix ans les enfants doivent remplacer tous les manuels par de « vrais » livres. Mais ce qui importe c'est de leur épargner la routine et le conformisme ; c'est de favoriser la formation d'attitudes intellectuelles qui répondent aux exigences de notre époque.

EDUCATION PHYSIQUE

POUR TOI

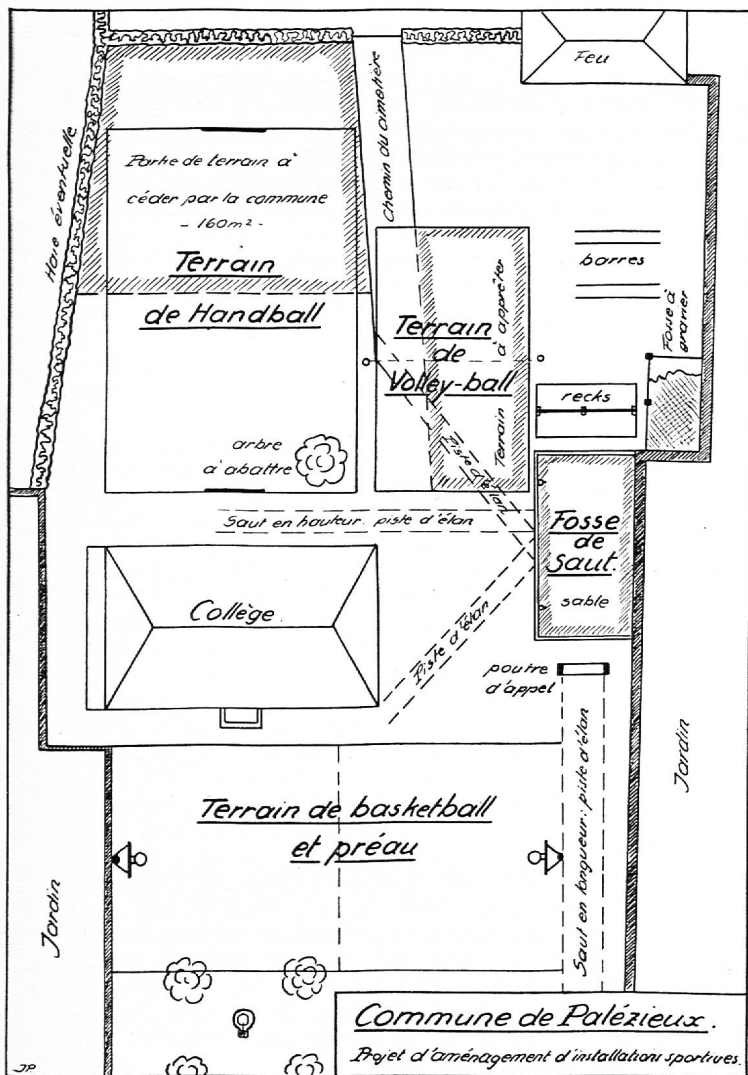
qui rêves d'une place de jeu et de sport !

Avant-propos :

Tu viens de libérer tes 40 gosses pour la récréation. Du fond de la classe, tu as entendu une voix de fille, deux voix de garçon : « Monsieur, on peut prendre un ballon ? » Comme il fait beau, que la marmaille a convenablement travaillé, tu réponds affirmativement. (Note que, depuis qu'il y a des jeux à disposition, cette marmaille travaille mieux ; elle sait qu'un travail insuffisant la prive de la principale joie de la journée !)

Puis, ayant mis de l'ordre dans tes papiers, tu es sorti au grand air. (Je dis « sorti », parce que tu n'as plus besoin de surveiller !)

Devant le collège, les grands font une partie de basketball. Du côté de chez « Ganty », ceux de la petite école sautent en longueur et annoncent la distance à grands cris. Emery a sorti la latte de saut en hauteur et vient de passer 1 m. 50 avec tremplin... Derrière le collège, les filles jouent au handball à 7 ; il y en a quelques autres aux barres parallèles métalliques. 4 ou 5 garçons exercent le « petit napoléon » aux recks. Sur le terrain de volley-ball, quelques-uns ont préféré jouer à la « bataille »..



Tu as regardé tous ces gosses s'ébattant joyeusement et sainement et tu as souri de contentement : « Tu l'as, ta place de jeu ; tu l'as construite avec les gosses, sans demander un sou à la commune ! » Et tu es justement fier. Tu sais aussi que ce n'est pas une œuvre unique, que d'autres que toi peuvent en faire autant, avec de l'enthousiasme, de l'initiative et un rien d'astuce...

Réalisation :

Voici donc une recette parmi d'autres. Il te suffira de l'adapter à ton lieu.

1. Tu commences par ne rien demander à personne, mais, un jour, à 3 ou 4 h., tu observes attentivement les environs de ton collège. Des masses d'idées vont naître. Tu t'étonneras toi-même. Tiens ! si, entre les platanes et l'école, je râtis le gravier, j'obtiens un magnifique terrain battu pour le basketball ! — Eh ! à la place de cette caisse à gravier hors d'usage, je pourrais creuser une fosse de saut ! — Et si je pouvais avoir ce coin de terre qui va jusqu'au cimetière, quel beau terrain de handball et de préliminaires au sol j'aurais ! Sur le chemin du cimetière, en enlevant encore 2 m. de terrain herbeux, on pourrait faire un magnifique emplacement de volley-ball ! Ainsi de suite...

2. Tu dresses un magnifique plan en couleurs. Chevillière en main, tu vas prendre des mesures : celles du terrain à exproprier — du futur terrain de handball — de la fosse de saut — du collège — du terrain de volley-ball, etc.

Puis, à l'échelle, tu dessines un plan de la future réalisation. Il doit en mettre plein la vue ; aussi, il sera fait à l'encre de Chine et à l'aquarelle (cf. fig. 1). Il contiendra toutes les dimensions, le nom de toutes les places.

3. Tu consultes les maîtres d'état du village.

Ton plan mirobolant en main, tu vas trouver les maîtres d'état susceptibles de t'aider à réaliser ton projet. Tu leur décris, en détail, toute l'œuvre, tu leur parles de son intérêt pour les gosses, pour la jeunesse, tu anticipes sur les appuis probables, etc. Je te fais confiance, tu es aussi persuasif et diplomate que moi...

Ainsi, selon les méthodes fructueuses de la Chaîne du Bonheur, tu essaies d'obtenir les montants de but, le cadre de la fosse de saut, la poutre d'élan du marchand de bois, le montage des panneaux de basket du menuisier, leurs cerceaux du maréchal, des vieux tuyaux d'eau (montants pour le saut en hauteur) de l'appareilleur. Tu offres un verre au forgeron et tu lui demandes l'autorisation de bricoler dans son atelier..

Comme tu as fait une soirée et que tu disposes d'un peu d'argent, tu proposes à l'occasion de payer « la moindre ». Tu ne risques rien. La plupart du temps, on ne voudra pas. « Pensez donc, si le menuisier œuvre gratuitement, je ne veux pas que vous me payiez. Et puis, pour l'école... ! » Ainsi, tu as déjà pas mal de choses qui te sont données. (Tu seras étonné de la générosité des gens pour une œuvre qui leur paraît bonne !)

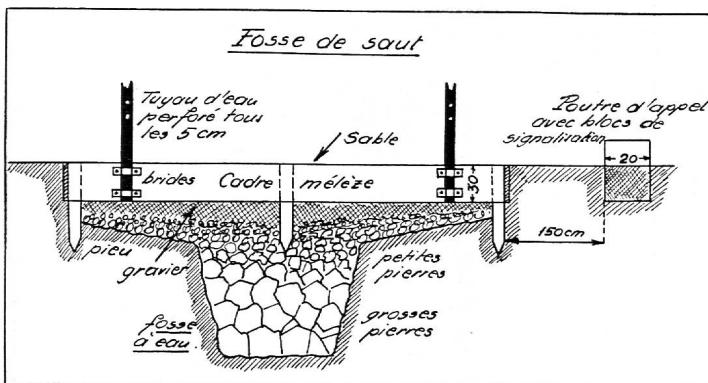
Maintenant, tu peux rédiger un solide rapport à l'intention des autorités, en n'oubliant pas de joindre le plan magique. Tu commences par détailler le projet, tu énumères ensuite tout ce qui t'est déjà donné. Tu parles du bout de terrain : tu sais que la Commune pourrait le louer 10 ou 20 fr. par an ou l'acheter pour une somme dérisoire en regard du projet... Tu fais allusion à deux bouts de canalisation métallique qui « traînent » dans le hangar des pompes et qui feraient deux montants parfaits pour tes panneaux de basket... Et tu portes ton rapport toi-même à Monsieur le Syn-

dic, sans avoir omis de le soumettre à l'Inspecteur cantonal de gymnastique. A celui-ci, tu feras plaisir et tu t'assureras un appui précieux. Par lui, le Département peut te dédommager du x % de tes dépenses. Il peut aussi convertir un syndic hésitant à ta cause...

Simultanément, tu écris un article dans le journal de la région pour parler de ton projet et remercier publiquement les généreux maîtres d'état. Très certainement, tu recevras d'autres appuis : un peintre te donnera la couleur blanche pour badigeonner tes installations, l'entrepreneur te bétonnera tes montants de basket et de volley-ball, un mécène te glissera peut-être un billet parce qu'il aime les sports, etc. Et les autorités n'auront plus qu'à suivre le mouvement !

4. Tu ouvres ton chantier scolaire. Un après-midi de plein air, ou un jour de couture, tu dis à tes gosses de venir à l'école en salopettes ou tablier, avec pioches, pelles, barres à mine, râteaux, râcloirs et brouettes. Succès assuré. Et tu procèdes aux travaux suivants :

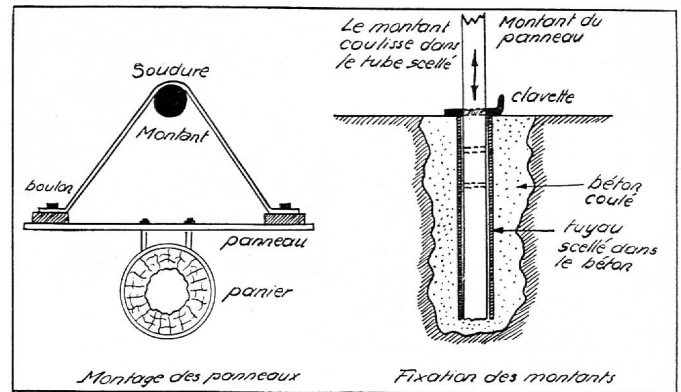
- mise en un tas du gravier ;
- creusage de la fosse (50 cm. de profondeur et sac à eau de 1 m. 50 au milieu) ;
- avec la terre de la fosse, tu aplanis ton futur terrain de handball ;
- ramassage de cailloux de toutes grandeurs au prochain ruisseau ;
- construction de la fosse :



Pour supporter la latte ou fixer l'élastique de saut, tu passes un gros clou à travers les trous des montants.

N.B. : J'ai dû acheter le sable. L'Etat m'en a payé une part.

- préparation des pistes (terre et gravier mélangés) ;
- construction des buts. Tu forges toi-même les équerres d'angles et tu passes les parties entrant dans le sol au goudron (2 m. de haut, 3 m. de large) ;
- préparation du terrain de volley-ball. (Enlever l'herbe par mottes, déposer ces mottes sur la terre des parties remblayées de ton terrain de handball, mettre un peu de gravier sur la terre piétinée) ; les deux montants qui tiendront le filet sont des sections de potelets usagés, récupérés auprès des électriciens de la région. Ils te coûteront peut-être un litre à l'auberge. Tu leur as soudé quatre crochets avec l'aide du forgeron ;
- montage des panneaux de basket. (Voir dimensions dans manuel fédéral de gymnastique.) Le menuisier t'a monté les panneaux, le maréchal t'a forgé les cercles des filets, tu n'as plus qu'à les boulonner ensemble. La fixation des panneaux



aux montants t'obligera à passer quelques heures à la forge...

- fixation des montants dans le sol. (Voir croquis. Ce procédé te permet de régler les paniers à deux ou trois hauteurs) ;
- finitions : peinture, marquage des terrains, drapeaux d'angles, etc.
En plus : filet de volley-ball du Pakistan, 5 fr. dans un magasin de Lausanne (ou fabriqué par les dames de la couture) — 2 filets pour le basketball : les acheter goudronnés ;
- réunir les factures et envoyer le bordereau à M. Perrochon qui, après inspection, attribuera le subside.

5. Si tu as besoin d'argent :

- fais une soirée (éventuellement avec films C.F.F.) au profit des installations ;
- vends des cartes postales illustrées pendant les leçons de dessin ;
- vends des bouteilles décorées ;
- vends des vieux journaux ;
- éventuellement, organise une inauguration des installations avec démonstration des différents jeux, concours divers, insignes de fête (fabriqués par les élèves), tombolas, etc.

6. Ecrire un nouvel article pour remercier tout le monde et offrir un petit souvenir aux maîtres d'état.

Epilogue :

Si maintenant tu te décides à essayer la recette chez toi et qu'il te manque un détail, je suis à ta disposition. J'aurai plaisir à te renseigner. Et si, d'aventure, tu passes par Palézieux, tu pourras inspecter et te documenter à ton aise.

J.P. Paquier.

LA POÉSIE DE LA SEMAINE

GELÉE BLANCHE

Petits gourmands, venez vite
voir le pré de ce matin !

On dirait
qu'il s'est changé tout exprès
pour les petits intrépides
en tartine d'angélique
saupoudrée de sucre fin.

Florian-Parmentier

Dès 9 ans.

Modelez...

c'est si simple,
si peu coûteux !

Un peu de glaise, quelques spatules, les instructions de travail - et déjà vous êtes prêt. On ne saurait guère concevoir une autre occupation capable de développer à ce point l'imagination et les facultés créatrices de vos élèves. En façonnant la glaise, les enfants apprennent à observer exactement.



La publication revue et augmentée de A. Schneider, instituteur, St-Gall (« Le Modelage », fr. 1.80) explique le modelage dans toute sa simplicité. Aurons-nous le plaisir de pouvoir vous l'envoyer à l'examen ? Vous profiterez également de notre petite brochure « Essayez donc ! », à disposition contre envoi de fr. —.90 en timbres-poste.

*Très malléable, la glaise Bodmer ne s'effrite jamais, peut être peinte et cuite au four. Nous vous en enverrons volontiers un échantillon. Notre poterie **cuit et émaille** vos petits chefs-d'œuvre à la perfection et à bon compte. Pour conserver la glaise, nous livrons un bahut spécial (prix fr. 87.—) dans lequel la fraîcheur de l'argile est garantie 4-5 mois.*

E. BODMER & Cie
Fabrique d'argile à modeler

TÖPFERSTRASSE 20 ZÜRICH 45 TÉL. (051) 33 06 55

LE CHEMIN DE FER

d'YVERDON à SAINTE-CROIX

et le télésiège

SAINTE-CROIX-LES AVATTES

vous conduisent rapidement à proximité du CHASSERON.

Champs de ski, pistes, et le spectacle unique de ses mers de brouillard d'où émergent les Alpes étincelantes.

RENSEIGNEMENTS : Tél. Ste-Croix 621 15.

Venez passer vos vacances et week-end
dans la plus belle région des Alpes vaudoises

Gryon-Villars-Bretaye

Beaux champs de ski, nombreuses pistes de descente balisées

Billets du dimanche toute l'année

Funiski Bretaye-Chamossaire

Télésiège Bretaye-Chaux-Ronde

Télésiège Chavonnes-Bretaye

Télésiège Bretaye-Petit-Chamossaire

Chemin de fer Bex-Villars-Bretaye

Le poste suivant est au concours :

COLLÈGE SECONDAIRE d'Avenches.

Maître de classe (français, allemand, histoire, géographie, arithmétique et éventuellement d'autres branches).

Classe de traitement : 10/7

Titres exigés : brevet d'enseignement primaire supérieur ou autre titre jugé équivalent.

Entrée en fonction : 23 avril 1957.

Délai d'inscription : 22 janvier 1957.



Moitié-moitié
et vacherin
Croûtes-maison

CAFÉ DU JORAT

Place de l'Ours
Lausanne

Tél. 23 58 16
M. Rastello-Mouret

Études classiques scientifiques et commerciales

Maturité fédérale
Ecoles polytechniques
Baccalauréat français
Technicums
Diplôme des commerce
Sténo-dactylographe
Secrétaire-comptable
Baccalauréat commercial

Classes préparatoires dès l'âge de 10 ans
Cours spéciaux de langues

Ecole Lémania

LAUSANNE CHEMIN DE MORNEX TÉL. (021) 23 05 12

